

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC BIG UP COMPAGNIE POUR LE SPECTACLE "LULUKNET ET SES MUPPETS"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du théâtre l'Eclat pour la saison 2025-2026,

**Le Maire décide** de signer un contrat de cession avec la Big Up Compagnie domiciliée 8, rue Germain Tillon 14000 CAEN pour une représentation du spectacle « LuluKnet et ses Muppets » au théâtre l'Eclat le jeudi 7 mai 2026 pour un montant de 1.000 €.

**Le Maire décide** de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais transports et de défraiements pour un montant de 154,45 €.

Fait à Pont-Audemer, le 4 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

